

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle des Sucs),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **21**

o Pour : **19**

o Contre : **0**

o Abstention : **2**

(Isabelle MEYNET et Lucien
MOUNIER)

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, DURIEUX Gladys et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absents : MM. CELLE Hubert, MOULIN Christophe et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoirs : Mme MOUNIER Emeline à M. DURIEUX Pierre.

Mme DREVET Hélène a donné pouvoir à Mme MARCON Catherine.

Date de convocation :

Le 07 avril 2023

Date d'affichage :

Le 07 avril 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-04-11/24

OBJET DE LA SEANCE :
Etablissement Public
Foncier Auvergne

Adhésion

M. DURIEUX, Vice-Président, présente le projet d'adhérer auprès de l'Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF Auvergne), qui a l'organisation et les missions suivantes :

- Etablissement Public Local
- Il est composé exclusivement d'EPCI qui adhèrent pour leur compte et leurs Communes membres
- Gouvernance :
 - o Conseil d'Administration : 1 Président + 6 Vice-Présidents + 26 membres
 - o Assemblée Générale : 856 délégués
- Personnel : 1 directeur et 33 collaborateurs
- Missions :
 - o Etudes, analyses foncières et statistiques (dont un outil SIG)
 - o Acquisition – négociation – préemption – expropriation
 - o Ingénierie des biens (proto-aménagements : études, dépollution, démolitions, désamiantage...)
 - o Revente
- Thématiques de travail de l'EPF (PPI 2019-2023) :
 - o Centres-bourgs
 - o Habitat
 - o Friches et renouvellement urbain
 - o Voiries, bâtiments et équipements publics
 - o Développement économique
 - o Espaces naturels et agricoles
 - o Autres

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041124-DE
Reçu le 06/06/2023

- Finances de l'EPF :
 - o Pas de coût d'adhésion
 - o Achat / vente foncier
 - o Annuités des adhérents :
 - Frais portage de 1.5% par an de la valeur des biens achetés par l'EPF
 - Aucun coût si aucun bien acheté par l'EPF
 - o Taxe Spéciale d'Equipement (figurant sur les avis d'imposition de la fiscalité directe locale)
 - o Emprunts
- Convention de portage :
 - o Convention obligatoire
 - o Revente au prix d'achat
 - o Durée du portage foncier :
 - 8 ans maximum pour l'économie
 - 10 ans maximum pour les bâtiments
- Conditions d'achat des biens par l'EPF :
 - o Nécessité que la collectivité ait un projet précis sur le bien à acheter
 - o Nécessité d'acheter à un prix cohérent
 - o Avis de la Commune obligatoire pour un achat à la demande d'un EPCI
- Procédure d'adhésion (4 à 6 mois) :
 - o Délibération de la collectivité demandeuse
 - o Délibération du Conseil d'Administration de l'EPF
 - o Validation par le Préfet de Région

M. DURIEUX propose d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Auvergne à compter de l'année 2023 sur la base des éléments présentés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF Auvergne) à compter de l'année 2023,
- demande en conséquence l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à l'EPF Auvergne,
- approuve les statuts de l'EPF Auvergne,
- accepte la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipement sur le territoire de la Communauté de Communes,

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041124-DE
Reçu le 06/06/2023

- désigne, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF Auvergne, 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants :
 - o Délégués titulaires
 - Pierre DURIEUX
 - Thierry SABOT
 - François-Régis SABY
 - Gilles JURY
 - Bernard SOUVIGNET
 - Guy PEYRARD
 - Jean-Pierre SANTY
 - Gilles CIBERT
 - Jean-Michel POINAS
 - Nicolas PEYRARD
 - o Délégués suppléants :
 - Isabelle MEYNET
 - Céline MASSARDIER
 - Lucien MOUNIER
 - Emmanuel MOULIN
 - Jean-Marc TOURON
 - Michel BERNON
 - Mickaël CLUZEL
 - Thierry HILAIRE
 - Michel BERTHOLON
 - Hubert RASCLE

- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles sur ce dossier.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041124-DE
Reçu le 06/06/2023

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature]

AR Prefecture

043-244300307-20230411-DC2023041124-DE
Reçu le 06/06/2023